

LICENCES SAISON 2018-2019

Permanences, Salle Jean Kergoat : - Voir sur le site ou facebook

**Seuls les dossiers complets seront pris en compte,
à télécharger : lien sur le site <http://www.guipavas-basket.fr/> ,.**

Le nouveau formulaire de demande de licence de la FFBB pour la saison 2018/2019 est disponible sur le site

Possibilité de le remplir en ligne.

Demande de licence « Création/renouvellement/mutation » à remplir au nom du joueur et à signer :

Toutes ces parties devront être renseignées et complétées afin que la demande de licence soit prise en compte et validée. Les champs marqués par un astérisque (*) devront **obligatoirement** être renseignés, de même que la partie « **assurance** ».

Pièces à fournir :

- Copie d'une pièce d'identité pour les **CRÉATIONS** et les personnes nées en **2000** (livret de famille, carte d'identité nationale, passeport)
- 1 photo d'identité récente
- Règlement de la licence (chèque bancaire, chèques vacances (à compléter de votre adresse, si celle-ci n'est pas pré imprimée), espèces, coupons sports loisirs)

COUPONS SPORT LOISIRS :

Cette aide est réservée aux personnes résidant sur la commune de GUIPAVAS. Les modalités d'obtention sont déterminées en fonction du Quotient Familial.

Se présenter au CCAS (maisons des solidarités, 11 rue Amiral Troude à Guipavas) qui vous délivrera le Coupons Sport Loisirs.

Le Coupon Sports Loisirs est à joindre avec votre dossier d'inscription.

Autres imprimés FFBB : <http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/imprimes>

LICENCES SAISON 2018-2019

Tarifs : * Dans un soucis administratif, le club a décider de majorer les prix de licences pour les inscriptions après le 15 juillet, voir tableau.

| Catégorie | Année de naissance | Tarif Licence |
|--|--|---------------|
| Dirigeant | | 25€ |
| Senior (e) | 1998 et avant | 165€ |
| Junior : Gars : U20, U19, U18 Filles : U20, U19 (Surclassement à faire) | 1999, 2000, 2001 1999, 2000 | 165€ |
| Cadet : U17, U16 Cadette : U18, U17, U16 | 2002 et 2003 2001, 2002 et 2003 | 165€ |
| Minime U15, U14 | 2004 et 2005 | 165€ |
| Benjamin (e) U13, U12 | 2006 et 2007 | 135€ |
| Poussin (e) U11, U10 | 2008 et 2009 | 95€ |
| Mini poussin (e) U9, U8 | 2010 et 2011 | 95€ |
| Baby U7 | 2012 et 2013 | 66€ |
| LOISIR | 1989 et avant | 66€ |

Le certificat médical

=> Toute création ou reprise, après au moins 1 an d'arrêt, d'une licence (**hors dirigeants et OTM**), est subordonnée à la présentation d'un certificat médical daté de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport et/ou du Basket en compétition ou en loisir.

=> Pour les renouvellements de licence (*reprise d'une licence FFBB, d'une saison à l'autre, que celle-ci soit effectuée au sein du même club ou dans le cadre d'une mutation pour le compte d'un autre club*), le certificat médical est valable **3 saisons sportives consécutives**, sous réserve des réponses apportées à un questionnaire médical.

L'attestation du questionnaire de santé

=> Le licencié (ou son représentant légal) devra attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions relatives au questionnaire de santé

=> En cas de réponse positive à l'une des rubriques du questionnaire de santé, le licencié devra **obligatoirement** transmettre un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport et/ou du Basket

=> Les réponses formulées au questionnaire de santé relèvent **de la seule responsabilité** du licencié (ou de son représentant légal)

=> **Le questionnaire de santé est à converser par le licencié (ou le club)**

Le surclassement : le club recommande au 2^{ème} année de chaque catégorie de le réaliser.

=> Pas de changement quant à la pratique actuelle concernant les surclassements. (Certificat médical, case surclassement à remplir par le médecin)